

Conditions générales d'utilisation de la Carte de Fidélité VIC

Adhésion / Délivrance de la carte

1. La Carte de Fidélité VIC est émise par la société Centre Commercial Marcel Dagort SARL, qui en reste propriétaire.
2. Elle est gratuite et n'est pas liée à l'achat de produits.
3. La Carte de Fidélité VIC est réservée exclusivement aux clients particuliers et ne peut être délivrée à aucun autre titre quel qu'il soit (association, société, comité d'entreprise...).
4. La Carte de Fidélité VIC, est à retirer au Supermarché contre la remise d'un bulletin d'adhésion, dûment rempli. Elle est immédiatement active.
5. Seules les personnes physiques de plus de 18 ans peuvent obtenir une Carte de Fidélité VIC.
6. Une seule carte est accordée par personne (même nom, même adresse), la Carte de Fidélité VIC possède un numéro d'identification personnel « compte », qui ne peut être cédé. Les minis cartes permettent de cumuler des points sur la carte principale correspondante.
7. Le Centre de Rénovation Marcel Dagort SARL étant associé à cette opération fidélité, vous bénéficiez des mêmes avantages grâce au numéro d'identification de votre Carte de Fidélité VIC. Cependant les points seront enregistrés sur deux « comptes » différents qui ne sont pas cumulables.
8. La Carte de Fidélité VIC est valable pour la totalité de vos achats à l'exception de certains produits identifiés en magasin qui pourront être exclus de l'action fidélité à la discrétion du Centre Commercial Marcel Dagort SARL ou du Centre de Rénovation Marcel Dagort SARL.
9. La Carte de Fidélité VIC n'est pas une carte de paiement.
10. Toute carte inactive depuis 12 mois consécutifs sera automatiquement supprimée des fichiers, les points acquis étant dès lors considérés comme abandonnés.
11. Tout manquement aux présentes conditions générales, toute utilisation abusive ou frauduleuse par tout adhérent ou tout tiers agissant pour le compte d'un adhérent, entraînera de plein droit la désactivation de la carte, la radiation du titulaire de la Carte de Fidélité VIC ainsi que l'annulation des points obtenus.

Points-fidélité

1. La Carte de Fidélité VIC n'est valable que pour les achats effectués paiement comptant.
2. Pour obtenir des points lors d'une transaction, la carte fidélité ou l'une des trois minis cartes doivent être présentées à la caisse avant d'effectuer le paiement des achats.
3. En cas d'oubli de présentation de la Carte de Fidélité VIC lors d'une transaction, les points fidélité ne pourront être récupérés ultérieurement.
4. Les points cumulés se verront convertis en euros sur la valeur de 0.15euros par point, crédités sur le compte de l'adhérent et déductibles sur des achats ultérieurs. Ils ne feront en aucun cas l'objet d'un remboursement en espèce.
5. Les points fidélité apparaîtront au bas de votre ticket de caisse.
6. Le seuil minimum d'achats d'un montant de 15.00€ est nécessaire afin de bénéficier du 1^{er} point. A partir de 20.00€, 1 point supplémentaire par tranche de 10.00€ (exemples : 14.85€ = 0 pt / 15.07€ = 1 pt / 19.99€ = 1 pt / 20.00€ = 2 pts / 25.00€ = 2 pts / 30.00€ = 3 pts).
7. Des points supplémentaires peuvent être attribués sur les promotions fidélité signalés dans les magasins et/ou dans les communications fidélité.
8. 100 points minimum sont nécessaires pour transformer les points collectés en euros et ainsi régler vos achats (partiels ou totaux).
9. En cas d'utilisation partielle, les points non utilisés resteront crédités sur votre compte.
10. Si retour de marchandise, les points acquis à l'achat seront déduits du compte fidélité.

Perte/vol

1. En cas de perte ou de vol, une nouvelle Carte de Fidélité VIC sera délivrée sur simple demande. Les points acquis avec la précédente carte fidélité seront récupérés avant la suppression de l'ancien numéro. Entre le moment où la carte fidélité a été perdue et le moment où la déclaration de perte ou de vol est effectuée auprès du Supermarché, le titulaire de la Carte de Fidélité VIC reconnaît que le Centre Commercial Marcel Dagort SARL et le Centre de Rénovation Marcel Dagort SARL sont déchargés de toute responsabilité.

Changement de données personnelles

Tout changement de données personnelles devra être notifié :

1. Soit par écrit dans les meilleurs délais à l'adresse suivante :
Centre Commercial Marcel Dagort. SARL
Service carte fidélité
Blv Louis Héron de Villefosse
BP 4203
97500 Saint Pierre & Miquelon
2. Soit par e-mail edagort@marceldagort.com
3. L'adhérent garantit l'exactitude de toutes les informations fournies et sera tenu seul responsable de toute indication erronée, incomplète ou obsolète.

Offres spéciales

1. Des offres spéciales réservées aux adhérents de la Carte de Fidélité VIC pourront être proposées par différents partenaires. En aucun cas Le Centre Commercial Marcel Dagort SARL ne serait tenu responsable pour ce qui concerne les offres partenaires (la garantie, la qualité de l'offre, la souscription d'un contrat ou autre litige de quelque nature que ce soit).
2. L'ensemble des informations collectées au moment de votre demande de carte de fidélité, nous permettra de mieux vous servir, la société Centre Commercial Marcel Dagort SARL vous proposera des offres spécifiques et personnalisées. Ces offres seront communiquées en magasins et/ou par e-mail avec votre autorisation.

Evolutions

1. L'enseigne Centre Commercial Marcel Dagort SARL se réserve le droit de modifier à tout moment le programme de fidélité (conditions générales, conditions d'utilisations, avantages liés à la Carte de Fidélité VIC...), sous réserve d'en informer tous les titulaires de la Carte de Fidélité VIC en respectant un préavis d'un mois. Aucune modification, y compris la cessation du programme de fidélité ne donne droit à une quelconque indemnité aux titulaires de la Carte de Fidélité VIC.
2. En cas d'arrêt du programme de fidélité, l'ensemble des points acquis pourra être utilisé sans limite de seuil dans une période de 30 jours suivant la date d'arrêt. Après cette période, les points non utilisés seront considérés abandonnés.

Utilisation des fichiers de collecte de données personnelles

1. Les données nominatives recueillies dans le bulletin d'adhésion font l'objet de différents traitements informatisés. Ces fichiers de données personnelles ont pour finalité d'assurer la gestion de l'ensemble des opérations attachées à la carte, à la réalisation d'études statistiques, d'analyses commerciales et en cas d'acceptation la prospection commerciale. Ces fichiers sont destinés aux entreprises Centre Commercial Marcel Dagort SARL et Centre de Rénovation Marcel Dagort SARL.

Informatique et libertés

En application de la loi N°78-0.17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'adhérent est informé que ses réponses au questionnaire figurant dans le bulletin d'adhésion sont nécessaires à la délivrance au traitement de la carte et à la mise en œuvre du programme. Le titulaire de la Carte de Fidélité VIC dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant.